

24839

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.



Bruxelles : 126, b° 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tél : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
 Tél : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
 Tél : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 0406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE A BT ET TBT

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 11127-04-2013

Personne responsable de l'exécution du travail :

Date du Contrôle : 20-04-07

Nom-Prénom : M. Lemaire

Propriétaire Nom-Prénom : [REDACTED]

N°TVA/N°C.Ident. : 473 911 919

Adresse : rue 1

Adresse de l'installation : rue de l'Eglise

4217 Celles (Maison G.)

TYPE DE CONTRÔLE :

A) Examen de conformité d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE :

☒ Contrôle avant mise sous tension - ☐ Contrôle d'une installation existante avant remise en service.

B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.

TYPE D'INSTALLATION :

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : MFE Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : 16 X 16 mm². Protection raccordement : 63 A. (☒ In max. à prévoir)

Colonne d'alimentation : 16 X 16 mm². Interr-Sect.Général : A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 16 $R_E = 3,8 \Omega$ $R_{GEN} = 10 M\Omega$.Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	63	3	0,13	08/5								
	63	3	0,13	7								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
1	20A 60A	11A			
14	16 16A	11/12,5			
1	11 32A	6			

MANQUEMENTS (INFRACTIONS / REMARQUES) :

Inf : aucun

rem : équipements à finir - Récepteurs non placés

NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé ☐ n'a pu être plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable ☐ absence de différentiel
 - Les schémas ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés ☐ absence de schémas

CONCLUSIONS :

☒ L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 2032

☐ L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

L'inspecteur (Nom+signature)

Le demandeur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl